****

**SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC**

Société Anonyme au Capital de 282.965.300 Dirhams

38, Boulevard Ain Ifrane – Lot Alamia - Sidi Moumen – Casablanca

R.C. CASABLANCA 347

🙞 🙪 🙜

**AVIS DE CONVOCATION**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 30 Avril 2019**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société des Boissons du Maroc sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le

**Mardi 30 Avril 2019 à 9h00**

L’Assemblée sera tenue à l’ex siège Social de la Société, Sis à Casablanca, Boulevard Ahl Loghlam, Ain Sebaa.

En vue de délibérer et de statuer sur l’ordre du jour suivant :

* Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapport général des Commissaires aux Comptes ;
* Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l’exercice social clos le 31 décembre 2018 ;
* Approbation des états de synthèse sur l’exercice social clos le 31 décembre 2018 ;
* Affectation du résultat et fixation des dividendes ;
* Fixation du montant des jetons de présence ;
* Quitus aux administrateurs ;
* Pouvoirs pour l’accomplissement des formalités.

Les **propriétaires d’actions au porteur** devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d’un intermédiaire financier habilité.

Les **titulaires d’actions nominatives** devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l’article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d’actions prévu par l’article 117, disposent d’un délai de 10 jours à compter de la publication de présent avis pour demander l’inscription de projets de résolutions à l’ordre du jour de l’Assemblée.

**LE CONSEIL D’ADMINISTRATION**